AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0856
FR0000120172-FS0451

12 juin 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

CARREFOUR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 juin 2023, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 juin 2023, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société CARREFOUR et détenir 45 233 367 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 6,06% du capital et 4,88% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, National Association	31 358 632	4,20	31 358 632	3,38
BofA Securities Europe SA	3 130 848	0,42	3 130 848	0,34
Merrill Lynch International	10 401 206	1,39	10 401 206	1,12
U.S. Trust Company of Delaware	2 777	ns	2 777	ns
Managed Account Advisors, LLC	335 826	0,04	335 826	0,04
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated	4 078	ns	4 078	ns
Total Bank of America Corporation	**45 233 367**	**6,06**	**45 233 367**	**4,88**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CARREFOUR sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions CARREFOUR détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société Bank of America National Association a précisé détenir 31 087 145 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *call options* » à dénouement physique arrivant à échéance le 25 mars 2024, exerçable au prix unitaire de 19,07€ par action ; et

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 1 712 222 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 1 353 875 actions CARREFOUR résultant de la détention de contrats « *call options* » à dénouement physique arrivant à échéance le 15 décembre 2023 et exerçables aux prix unitaires par action compris entre 14,44 € et 20€ et (ii) 358 347 actions CARREFOUR résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société Merrill Lynch International de rappeler lesdites actions à tout moment.

[1] Sur la base d'un capital composé de 746 871 196 actions représentant 926 769 552 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 932 162 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 41 300 actions[2] au titre de contrats « *put options* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance jusqu'entre le 15 décembre 2023 et le 20 décembre 2024 et exerçables au prix unitaire par action de 12 € et (ii) 890 862 actions[3] au titre de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 31 octobre 2024 ;

- la société Bank of America National Association a précisé détenir 255 830 actions[4] CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) au titre de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au le 31 juillet 2024 ; et

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 904 538 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 223 200 actions[5] au titre de contrats « *put options* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 16 juin 2023 et exerçables aux prix unitaires par action compris entre 13 € et 18 € et (ii) 681 338 actions[6] au titre de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 30 novembre 2023 et le 15 février 2028.

[2] Sur la base d'un delta compris entre 0,064 et 0,142 (nombre d'actions maximum de 400 000).
[3] Sur la base d'un delta de 1.
[4] Sur la base d'un delta de 1.
[5] Sur la base d'un delta compris entre 0,015 et 0,978 (nombre d'actions maximum de 850 000).
[6] Sur la base d'un delta de 1.